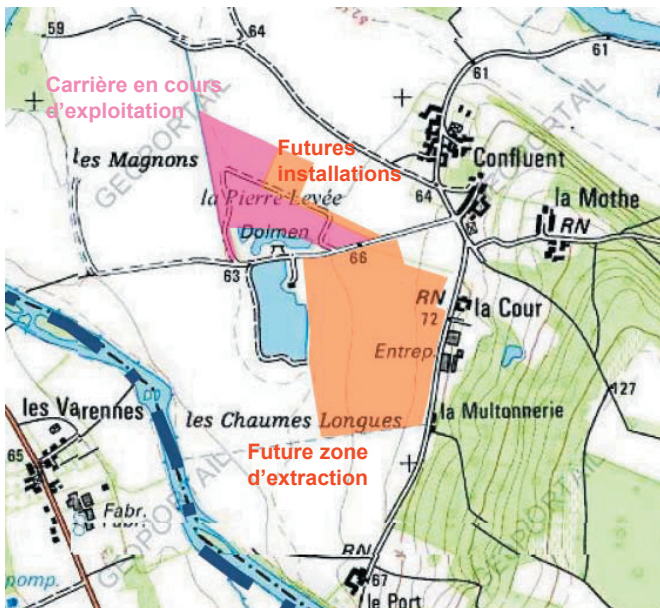


Extension d'exploitation de la carrière de sables et graviers de la Pierre Levée à Yzeures-sur-Creuse, et installation de criblage-concassage

La Ligérienne Granulats (siège à St-Pierre-des-Corps) a repris la société CMC (Carrières Matériaux Construction) qui exploitait la gravière de La Pierre Levée à Yzeures-sur-Creuse. L'exploitation de cette gravière est autorisée pour 6,8 ha jusqu'en décembre 2015. La Ligérienne a déposé un dossier qui n'est pas la simple poursuite de l'activité :

- La surface supplémentaire est étendue à 18 ha.
- Des installations de criblage-concassage-lavage seront implantées sur le site.
- Le stockage des granulats s'effectuera aux abords des installations de traitement.
- Le rythme d'extraction sera augmenté : il sera porté à 60 000 tonnes/an, avec un maximum de 80 000 tonnes/an. (Actuellement la production moyenne autorisée est de 15 000 tonnes/an, avec un maximum de 25 000 tonnes/an). Le rythme sera donc multiplié par 4.
- L'autorisation d'exploiter est demandée pour 20 ans.



Source : dossier d'enquête publique

Un projet qui compromet le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours

La commune d'Yzeures-sur-Creuse élabore actuellement un PLU qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol. Il permet de se mettre en conformité avec la loi pour l'environnement du 12 juillet 2010 (Grenelle II). Dans ce cadre, le Projet d'Aménagement et Développement Durable énonce la volonté de «reconnaître uniquement le périmètre actuel d'activités de la Pierre Levée et de Gaudru, sachant qu'il est indispensable de préserver les aspects paysagers, écologiques, archéologiques et des terres agricoles.»

La Société Ligérienne Granulats a déposé un dossier, et un arrêté préfectoral du 12 septembre ouvre une **enquête publique du 29 octobre au 28 novembre**. Cette demande de la Ligérienne met en cause le bon déroulement du PLU. Elle devrait être examinée après l'adoption du PLU. **Nous soutenons la demande de sursis à statuer concernant l'autorisation préfectorale, votée par le Conseil Municipal d'Yzeures.**

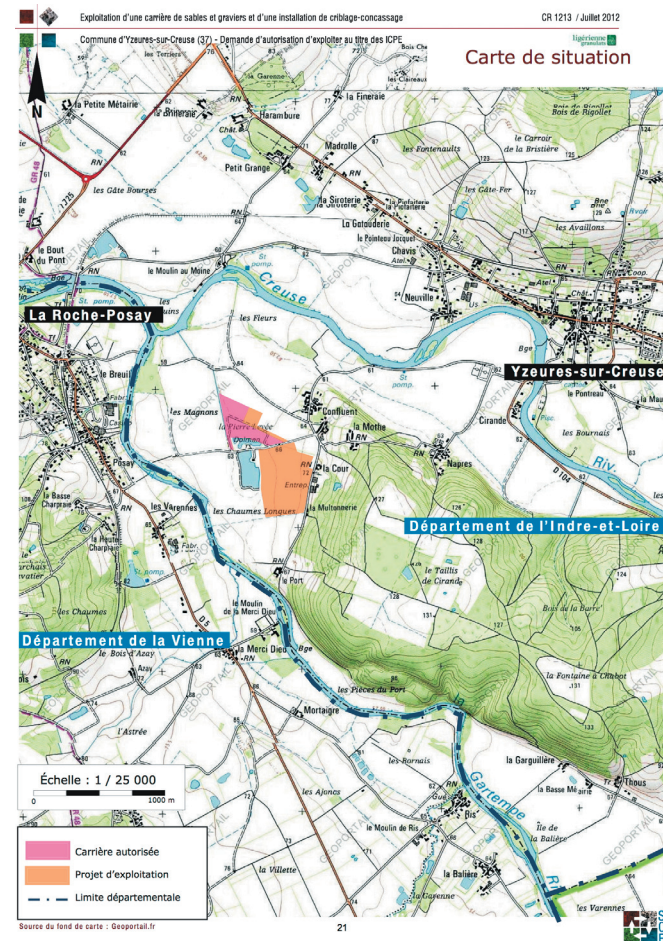
Si l'enquête publique est maintenue, nous invitons à consulter le dossier d'enquête en mairie d'Yzeures et à «**formuler des observations, propositions et contre propositions**» sur le registre ou par courrier au commissaire enquêteur (adressé à la Mairie d'Yzeures ou à l'adresse électronique pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr). Nous serons attentifs aux **avis que devront donner les conseils municipaux d'Yzeures-sur-Creuse, de la Roche-Posay et de Vicq-sur-Gartempe.**

Association Vals de Gartempe, Creuse, Anglin - Patrimoine et développement.
Siège social : Mairie Vicq-sur-Gartempe
Mail : vgca@free.fr
Site : <http://vgca.free.fr>
Téléphone association : 06 52 82 82 83
Président : François Bigot 06 82 77 05 22
Déclaration en préfecture le 23/02/2001
n° 0861003716. Insertion au J.O. : 31/03/ 2001



IPNS sept. 2012

LES VALLÉES DE LA GARTEMPE ET DE LA CREUSE SOUS LA MENACE DES PROJETS DE CARRIÈRE



Carte de situation du projet d'extension d'exploitation de la carrière de sables et graviers de la Pierre Levée à Yzeures-sur-Creuse, et d'une installation de criblage-concassage.

Une carrière, ça suffit

En 2000, l'association VGCA est née afin d'organiser une défense contre un projet de carrière, à La Balière, sur la commune de Vicq-sur-Gartempe, qui ne manquait pas de susciter des inquiétudes. Grâce à une large mobilisation, ce projet a été abandonné.



En 2007, nous avons constaté l'achat de terres, toujours vers La Balière, par une grande société d'exploitation de matériaux alluvionnaires. Qu'en adviendra-t-il ?

En 2009, la même société, ORBELLO GRANULAT CENTRE (anciennement BAGLIONE) qui a acheté les terres à La Balière a déposé une demande d'autorisation d'exploiter une carrière à Gaudru sur la commune de Tournon Saint-Pierre. Le commissaire a donné un avis favorable à ce projet. Nous avons retenu particulièrement un de ses arguments : *«Les matériaux alluvionnaires seront destinés à la construction locale et une zone de chalandise d'un rayon de 30 km sera constituée autour du site pour satisfaire la demande locale non satisfaite à ce jour».*

L'autorisation a été délivrée, avec un tonnage maximum autorisé de 130 000 tonnes par an. L'exploitation va commencer. Si une carrière s'avère nécessaire pour des besoins économiques locaux, celle de Gaudru devrait suffire pour 15 ans.

Pour un développement durable, n'épuisons pas nos ressources naturelles : une carrière, ça suffit ! Le risque est grand de voir s'ouvrir trois carrières industrielles dans nos vallées.

Route étroite et augmentation du trafic dans le village d'Yzeures

L'accès au site se fera par une voie communale étroite, passant par le hameau de Confluent. La Ligérienne ne prévoit pas d'aménagement de cette voie, les travaux d'entretien et de restauration seront à la charge de la commune. Les camions passeront sur le pont de la Creuse et emprunteront la rocade qui borde le camping et des terrains où le PLU prévoit une zone résidentielle. Ils traverseront ensuite le village, amplifiant encore le trafic qui va bientôt augmenter du fait de l'ouverture de la carrière de Gaudru. Ils seront une menace pour la sécurité des riverains et des enfants (stade, trottoirs, traversée des hameaux).

Nuisances sonores

L'habitat est regroupé en hameaux, mais également très dispersé. La Ligérienne reconnaît que les installations de traitement et les travaux d'extraction provoqueront des émissions sonores ; elle prévoit de positionner des merlons de 4 m de hauteur entre les limites de la gravière et les habitations de «Confluent», «La Cour», «Laireau» et «La Multonnerie». Les habitations situées au pied du coteau vont donc devoir supporter des nuisances sonores et leur vue sur la vallée va être cachée par ces buttes de terre. Le bruit aura également des conséquences sur la faune.

Un impact économique négatif

Le projet n'apportera pas d'emplois. Il prévoit 2 à 3 employés, mais des salariés ont été licenciés lors de la reprise de CMC. Il détruit des terres agricoles et menace l'économie touristique locale : hôtellerie, restauration, chambres d'hôte et gîtes... Il va à l'encontre du développement du tourisme et du thermalisme dans le Sud Touraine, les Vals de Gartempe et Creuse, la Brenne. La remise en état de la voirie pèsera sur les finances communales.

«Forte sensibilité environnementale»

Le Schéma Départemental des Carrières de l'Indre-et-Loire a défini des zones de **«Forte sensibilité environnementale – Carrières peu souhaitables sauf mesures compensatoires fortes»**. Il s'agit de zones inondables. Une partie du secteur faisant l'objet de l'enquête publique se trouve dans cette zone. La Ligérienne le reconnaît, mais elle indique que cette partie inondable ne sera pas exploitée, et servira pour les installations et la piste de transport.

Le secteur est par ailleurs d'un grand intérêt archéologique : le dolmen de la Pierre Levée en est le témoin.

Les dangers pour la nappe d'eau

Le projet aura un impact sur la nappe d'eau, dont il est dit que la profondeur varie entre quelques décimètres et 6 mètres. Les dangers sont connus. La Ligérienne les énonce :

- La suppression de la protection naturelle que constituent les formations géologiques superficielles représente un risque de pollution locale pour le sous-sol et la nappe phréatique qui circule dans les formations alluviales sous-jacentes.

- L'apport de matériaux inertes pour le réaménagement des berges du lac pourrait être également source d'une pollution des eaux, si aucun contrôle n'est mis en place.

- L'extraction des sables et graviers, l'ouverture des plans d'eau et le remblayage de certains secteurs seront à l'origine de nouvelles conditions de circulation des eaux souterraines.

- Les modifications topographiques et les mouvements de terre seront susceptibles de modifier le régime hydraulique des terrains et d'être source d'eaux chargées en matières en suspension.

La Ligérienne énonce des mesures pour supprimer, réduite ou compenser les effets de la carrière et de ses installations. Permettront-elles de sauvegarder les puits aux alentours et les captages en eau potable ?